

Nombre de conseillers en exercice : 19

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt – trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, non pas dans le lieu habituel de ses séances, mais exceptionnellement à la salle polyvalente, pour cause de pandémie, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Avaient donné procuration : Charlotte BOURG à Jean-Pierre SAUGERAS, Marie-José GUIGNABEL à Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Mélanie FLAMENT à Joël BEZANGER, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Violette JANET-WIOAND à Anne-Marie AUBESSARD, Alain VERMOREL à Philippe BRUGERE, Corinne BRINDEL à Thierry BAILLARD

Excusé : David DUMAS

Date de la convocation : 12 Février 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

### DELIBERATION N° 2024-01-05- A BUDGET PRINCIPAL – BIENS IMMOBILISES – FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2321-2 27° et R.2321-1 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances, réunie le 14 septembre 2022 ;

Considérant l'exposé du rapporteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**, approuve les durées d'amortissement comme suit :

CATEGORIE D'IMMOBILISATION	DUREES D'AMORTISSEMENT	COMPTES CONCERNES
<b>IMMOBILISATIONS DEPENSES</b>		
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (20)</b>		
Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10 ans	
Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion	5 ans	
Subventions d'équipements versées : pour financer des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans	
Subventions d'équipements versées : pour financer des biens immobiliers ou des installations	30 ans	
Subventions d'équipements versées : pour financer des projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 ans	
Autres immobilisations incorporelles	2 ans	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (21)</b>		
Agencements et aménagements de terrains	5 ans	
Construction (M4) : bâtiments d'exploitation	30 ans	

Accusé de réception en préfecture  
019-211913603-20240224-2024-01-05-A-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2024  
Date de réception préfecture : 26/02/2024

Construction (M4) : Bâtiments administratifs et autres bâtiments	10 ans	
Constructions : immeubles de rapport (biens productifs de revenus)	20 ans	
Constructions : Installation générales, agencements, aménagements des constructions	10 ans	
Constructions : Autres constructions	10 ans	
Constructions sur sol d'autrui	Durée du bail à construction	
Installations, matériel et outillages technique : Réseaux de voirie et installation de voirie	10 ans	
Réseaux câblés, réseaux d'électrification, autres réseaux	15 ans	
Réseaux d'adduction d'eau, réseaux d'assainissement	30 ans	
Installations, matériel et outillage techniques : matériel et outillage industriel, matériel spécifique d'exploitation (M4)	5 ans	
Installations, matériel et outillage techniques : incendie et défense civiles	5 ans	
Installations, matériel et outillage techniques : voirie	5 ans	
Installations, matériels et outillages techniques : autres	5 ans	
Autres immobilisations corporelles : installations générales, agencements et aménagements divers	3 ans	
Autres immobilisations corporelles : matériel de transport	5 ans	
Autres immobilisations corporelles : matériel de bureau et informatique	5 ans	
Autres immobilisations corporelles : mobilier	5 ans	
Autres immobilisations corporelles : cheptel	5 ans	
Autres immobilisations corporelles : (M4) Emballages récupérables	5 ans	
Autres immobilisations corporelles : Autres	5 ans	
<b>BIENS DE FAIBLE VALEUR</b>		
Biens de faible valeur (< 1 000 €)	1 an	
<b>IMMOBILISATIONS RECETTES</b>		
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (13)</b>		
Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	Selon la durée du bien qu'elle a financé	

La Secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait certifié conforme,

Meymac, le 23 Février 2024

Le Maire,



Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture  
019-211913603-20240224-2024-01-05-A-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2024  
Date de réception préfecture : 26/02/2024